

# BARÈME HONORAIRES

## TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et/ou du vendeur, suivant les conditions indiquées dans le mandat de vente.

Appartement, maison, résidence de tourisme, ferme, garage...	<b>5% TTC</b> (soit 4.76% HT) du prix de vente pour un montant supérieur à 100 000€ Forfait de 1 500€ TTC pour un prix de vente situé entre 0 à 19 999€ Forfait minimum de 5 000€ TTC pour un prix de vente situé entre 20 000€ et 99 999€
Terrains agricoles ou constructibles	<b>6% TTC</b> (soit 5.66% HT) du prix de vente pour un montant supérieur à 100 000€ Forfait minimum de 6 000€ TTC pour un prix de vente situé entre 0 et 99 999€
Fonds de commerce et droit au bail	<b>8% TTC</b> (soit 6,67% HT) du prix de vente situé entre 100 000€ HT et 299 999€ HT <b>7% TTC</b> (soit 5.83% HT) du prix de vente pour un montant supérieur à 300 000€ HT Forfait de 7 000€ TTC pour un prix de vente situé entre 0 à 99 999€
Murs commerciaux	<b>7% HT</b> (soit 8,40% HT) du prix de vente pour un montant supérieur à 100 000€ HT Forfait de 7 000€ HT (8400€ TTC) pour un prix de vente situé entre 0 à 99 999€ L'acte de renouvellement ou l'avenant simple au bail est facturé 800€ HT (soit 960€TTC) au preneur et/ou 800€ HT (soit 960€ TTC) au bailleur

## LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Entremise et négociation (sans mandat de gestion)	Surface de 0 à 99m2 : 300€ HT (360€TTC) Surface de 100 à 299m2 : 500€ HT (600€TTC) Surface de plus de 300m2 : 800€ HT (960€TTC)
État des lieux d'entrée ou de sortie (avec ou sans mandat de gestion) partagé à parts égales entre locataire et bailleur.	Surface de 0 à 99m2 : 300€ HT (360€TTC) Surface de 100 à 299m2 : 500€ HT (600€TTC) Surface de plus de 300m2 : 800€ HT (960€TTC)
Signature du bail	Rédaction du bail effectuée chez un notaire ou avocat spécialisé.
Honoraires de location	25% HT du loyer annuel HT (Hors charges)

## MANDAT DE RECHERCHE

2%TTC du montant total du bien trouvé. Le montant des honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien dont le mandat de vente est détenu par une autre agence sera à la charge de l'acquéreur et sera fixé d'un commun accord entre les parties lors de la signature du mandat. L'acquéreur sera débiteur à l'égard de notre agence du montant fixé, si la vente se conclut. L'agence se réserve le droit d'être également rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente par voie de rétrocession d'honoraires.
---

## GESTION

### LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLÉS

(soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)

Honoraires conformes à la loi n°2014-366 du 24 mars 2014, dite loi «ALUR»

PRESTATIONS	HONORAIRES TTC* LOCATAIRE	HONORAIRES TTC* BAILLEUR
Entremise et négociation (sans mandat de gestion)	Néant	Maximum 100€ TTC
Visite, constitution de dossier et rédaction de bail	En zone non tendue* : 8,07€ TTC/m <sup>2</sup> ** En zone tendue : 10€ TTC/m <sup>2</sup>	En zone non tendue* : 8,07€ TTC/m <sup>2</sup> ** En zone tendue : 10€ TTC/m <sup>2</sup>
État des lieux d'entrée	3,03€ TTC/m <sup>2</sup>	3,03€ TTC/m <sup>2</sup>
État des lieux sortant (sans mandat de gestion)		3,03€ TTC/m <sup>2</sup>

### RGPD (règlement général sur la protection des données) :

En tant que professionnel de l'immobilier, nous traitons des données personnelles (état civil, adresses, adresses e-mail, n° de téléphone, photos, plans et géolocalisation des biens...). Conformément au règlement européen 2016/679, nous informons nos clients consommateurs que nous collectons et traitons des données personnelles nécessaires pour l'accomplissement de notre mission. Ces données pourront être transmises au notaire, au co contractant, aux organismes financiers éventuellement chargés du financement, ainsi qu'aux administrations concernées (mairie pour DP notamment...). Les photos, vidéos, plans et géolocalisation des biens à vendre ou à louer pourront être diffusés sur tous supports publicitaires. Elles seront conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et ensuite pendant une durée de cinq ans conformément à l'article L 561-12 du Code monétaire et financier, et pendant dix ans en ce qui concerne les noms et adresses des mandants en vertu de l'article 53 du décret n° 72-78 du 20 juillet 1972. Nos clients consommateurs bénéficient d'un droit d'accès et de rectification de leurs données à caractère personnel traitées, ils peuvent demander leur effacement et leur portabilité, ou exercer leur droit d'opposition dans les conditions prévues par le règlement européen 2016/679.

### GESTION LOCATIVE

PRESTATIONS	HONORAIRES TTC* BAILLEUR
Gestion courante	<b>7.2% TTC</b> du loyer cc
Garantie des Loyers impayés	<b>3.5% TTC</b> du loyer cc
Assurance propriétaire non occupant	Selon le type de bien (Renseignements en agence)
Suivi des travaux (avec mandat de gestion)	Montant total des travaux n'excédant pas 499€HT : Offert Montant total des travaux de 500€HT à 1 999€HT : 100€TTC Montant total des travaux de 2000€HT à 5000€HT : 150€TTC Au dessus d'un montant total de 5000€HT : honoraires déterminés par devis
Vacation horaire pour suivi de gros travaux, sinistres et procédures contentieuses hors GLI	90€TTC / heure
Gestion courante (Locaux commerciaux et professionnels)	<b>8% TTC</b> (soit 6.4% HT)
Aide à la déclaration des revenus fonciers	50€ TTC

## SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

Le syndic réalise les prestations définies au contrat, en conformité avec le décret ALUR du 26 Mars 2015. Ces prestations donnent lieu à la rémunération forfaitaire suivante :

- Jusqu'à 10 Lots principaux : Forfait à partir de 2700€ TTC
- Dès 11 Lots principaux : Forfait à partir de 270€ TTC par lot principal.
- Copropriété de garages : Forfait à partir de 180€ TTC du lot
- Gestion de lot en lotissement uniquement constitué en ASL : Forfait à partir de 180€ TTC par lot principal.

Missions particulières au temps passé :  
140€ de l'heure (116.66€ HT)  
Frais d'affranchissements et d'acheminements : frais réels.

### FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AU SEUL COPROPRIÉTAIRE

PRESTATIONS	DETAILS	TARIFS
FRAIS DE RECOUVREMENT	Mise en demeure en LRAR	40€TTC
	Relance après mise en demeure	40€TTC
	Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	140€TTC
	Frais de constitution d'hypothèque	140€TTC
	Frais de mainlevée d'hypothèque	140€TTC
	Dépôt d'une requête en injonction de payer	140€TTC
	Constitution et remise du dossier transmis à l'auxiliaire de justice ou à l'avocat	140€TTC
FRAIS ET HONORAIRES LIÉS À UNE MUTATION	Suivi du dossier remis à l'avocat	140€TTC
	Pré état daté	190€TTC* (sur devis)
	État daté	380€TTC*
REPRISE DE COMPTABILITÉ	Constitution et suivi d'un dossier d'emprunt	500€TTC
	Opposition à la mutation (art.20)	140€TTC
SINISTRE	Frais de reprise de comptabilité	Nombre de lots x nombre mois reprise x 7€TTC
	Frais liés au suivi des sinistralités	140€TTC

### BARÈME POUR TRAVAUX SUR LA COPROPRIÉTÉ

De 1 000€ à 5 000€ HT	Forfait de 290€ TTC
De 5 000,01€ à 15 000€ HT	Forfait de 690€ TTC
De 15 000,01€ à 50 000€ HT	5% TTC du montant HT des travaux
De 50 000,01€ à 250 000€ HT	4% TTC du montant HT des travaux
De 250 000,01€ à 500 000€ HT	3% TTC du montant HT des travaux
à partir de 500 000,01€ HT	2.5% TTC du montant HT des travaux

\*Offert si la transaction se fait par l'intermédiaire de l'agence.

\* m2 de la surface habitable (Boutin).

\*\* Tarif variable indexé selon l'indice de référence des loyers (IRL). Tarif dégressif selon la surface.

Taux TVA actuellement en vigueur de 20% - Barème d'honoraires mis à jour le 29/04/2026